



## **ASSISES NATIONALES DE LA FISCALITE**

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT DE SYNTHESE**

Les 29 et 30 juillet 2021 se sont déroulés dans la salle de conférences du Centre International de Ouaga 2000, les Assises nationales de la fiscalité sous le thème : « Quelle politique fiscale pour l’instauration d’une fiscalité de développement au Burkina Faso ? »

Elles procèdent de la volonté des plus hautes autorités nationales de remédier aux insuffisances et incohérences du système fiscal actuel qui compromettent son rendement et empêchent l’émergence d’une fiscalité axée sur la promotion de l’investissement et la croissance économique dans un contexte économique et social où chacun réclame plus de services publiques et moins d’impôts.

Aussi avaient-elles pour objectif l’amélioration du dialogue sur le système fiscal national et le renforcement du civisme fiscal.

Y ont pris part plus de trois cent personnes provenant des institutions et autorités administratives indépendantes, de la Présidence du Faso, de la Primature, des départements ministériels, des structures déconcentrées et collectivités territoriales, de la société civile, du secteur privé, des organisations syndicales, religieuses et coutumières, des partenaires techniques et financiers ainsi que des structures de recherche.

La cérémonie d’ouverture, les communications introductives, les ateliers thématiques et les recommandations en ont constitué les principaux points d’intérêt.

#### **I. De la cérémonie d’ouverture**

La cérémonie d’ouverture a été marquée par l’allocution de Monsieur Edouard Kouka TAPSOBA, Secrétaire permanent du Conseil Présidentiel pour l’Investissement (CPI) et le discours d’ouverture prononcé par Son Excellence Monsieur Christophe Marie Joseph DABIRE, Premier ministre.

Dans son allocution, Monsieur Edouard Kouka TAPSOBA, a transmis les vœux de succès de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,

Président du Faso, Président du Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) avant de rappeler les missions essentielles du CPI et le processus qui a conduit à la tenue des Assises nationales de la fiscalité.

Il a ensuite procédé à un diagnostic sans complaisance du système de prélèvement fiscal burkinabé, en faisant ressortir les principales insuffisances pour conclure sur l'impérieuse nécessité d'y apporter les correctifs et les solutions nécessaires afin de faire de notre système fiscal un véritable outil de développement économique et social.

Aussi, considérant les perspectives en cours, le Secrétaire permanent du CPI a tenu à valoriser les importants et formidables efforts qui ont été accomplis ces dernières années dans la gouvernance fiscale tant au niveau de l'administration des impôts que celle de la douane.

Avant de terminer son adresse, il a souhaité plein succès aux assises en formulant le vœu qu'elles aboutissent à des recommandations hardies et pertinentes afin d'améliorer la performance générale de notre système fiscal.

Le discours d'ouverture a été le lieu pour le Premier Ministre de justifier toute la pertinence de la tenue des présentes assises en mettant en exergue la place centrale qu'occupe la fiscalité dans les économies modernes et dans tout processus de développement.

Après un état des lieux synoptique des nombreux défis liés aux insuffisances du système fiscal burkinabé dans un contexte international marqué par la tendance à la baisse de l'aide publique au développement et la rareté des ressources, il a relevé que les assises nationales de la fiscalité traduisent l'indéniable nécessité de repenser notre stratégie de mobilisation des ressources destinées à financer le développement national.

Se référant à la thématique des assises : « **Quelle politique fiscale pour l'instauration d'une fiscalité de développement au Burkina Faso ?** », il a souligné toute l'importance que revêtent les conclusions et les recommandations des travaux qui feront l'objet d'un plan d'action prioritaire et d'un mécanisme de suivi-évaluation.

C'est pourquoi, avant de procéder à l'ouverture des assises, il a exhorté les participants à mettre leurs expertises diverses à contribution afin de dégager les pistes d'une réforme courageuse permettant de réussir la transformation structurelle de notre économie combinant ainsi autonomie, résilience, développement et émergence des citoyennetés.

## **II. Des communications introductives**

Après une communication liminaire, les communications introductives ont porté respectivement sur la gouvernance fiscale, la dépense fiscale, la fiscalité locale au service du développement local et enfin, la modernisation de l'administration fiscale et ses rapports avec les entreprises.

La première communication a été livrée par le Professeur Filiga Michel SAWADOGO, Commissaire chargé du Département du Marché Régional et de la Coopération à la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA).

Après un rappel historique sur l'évolution du système fiscal burkinabé, il a axé sa communication sur les grands principes et la problématique de la réforme fiscale ainsi que la nécessaire mais difficile optimisation des recettes fiscales.

La deuxième communication a été l'œuvre de Monsieur Amadou DIKO, professionnel chargé des questions fiscales à l'UEMOA. Elle a porté sur les fondements de la dépense fiscale, les risques associées aux dépenses fiscales, l'état des lieux de la dépense fiscale, la conciliation dépense fiscale et mobilisation des recettes.

La troisième communication a été présentée par Docteur Nébila Amadou YARO, Directeur Général du Cabinet d'études et de recherche en entreprise. Il a bâti son intervention autour de la problématique majeure liée au défi de l'amélioration du dialogue sur le système fiscal et la nécessité de renforcer le civisme fiscal.

Ainsi, après avoir établi la relation de cause à effet entre l'efficacité, voire l'efficience d'un système fiscal et le mécanisme d'exercice du pouvoir fiscal, c'est-à-dire la gouvernance fiscale par les plus hautes autorités de l'Etat, il dressera un état des lieux de la gouvernance fiscale au Burkina Faso pour relever les forces et les faiblesses qui la caractérisent.

La quatrième communication a été réalisée par Docteur Salifou DEMBELE, expert fiscaliste.

Il a déroulé sa communication autour du processus de décentralisation au Burkina Faso et de son financement ainsi que du périmètre de la fiscalité locale au Burkina Faso et la problématique de son renforcement.

La cinquième communication a été le fait de Docteur Brahima GUIRE, Directeur général du Cabinet Conseils et fiscalistes associés en Afrique. Il a articulé sa présentation autour des principes directeurs de la modernisation, des obstacles à la pacification des rapports entre l'administration et les entreprises, et des actions à mettre en œuvre pour des relations paisibles.

A l'issue des communications, les échanges ont porté sur trois préoccupations relatives respectivement à la fiscalité environnementale, à la facture normalisée et à la patente des transporteurs.

### **III. Des ateliers thématiques**

Les travaux se sont déroulés suivant quatre ateliers thématiques relatifs à :

1. la gouvernance fiscale,
2. les dépenses fiscales,

3. la fiscalité locale au service du développement local,
4. la modernisation de l'administration fiscale et ses rapports avec les entreprises.

Les problématiques traitées dans les différents ateliers ont porté notamment sur :

- la politique fiscale en son volet absence d'une évaluation en amont et en aval des réformes fiscales et douanières,
- la promotion du civisme fiscal,
- la fraude fiscale intérieure et internationale,
- la mobilisation des recettes fiscales locales,
- l'institution d'un quitus fiscal pour les mandats électifs,
- l'implication des élus locaux dans la mobilisation des recettes fiscales locales,
- le transfert de compétence et de ressources aux collectivités territoriales en matière fiscale,
- l'implication de toutes les composantes de la société dans l'élaboration de la loi fiscale,
- l'encadrement du contrôle et la gestion du contrôle fiscal,
- la modernisation du cadre institutionnel et fonctionnel de l'administration fiscale,
- la politique de gestion des ressources humaines,
- la faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire à savoir les procédures d'octroi, de gestion et de contrôle des avantages fiscaux,
- les difficultés d'évaluation des dépenses fiscales,
- la rationalisation des mesures fiscales dérogatoires.

#### **IV. Des recommandations**

Au terme des travaux, les assises nationales de la fiscalité ont adopté les recommandations ci-après par thématique.

##### ***Au titre de la gouvernance fiscale :***

- élaborer un document de politique fiscale et douanière à vision prospective assortie d'une stratégie de mise en œuvre ;
- définir la répartition du pouvoir fiscal dans le processus d'élaboration des normes fiscales et douanières ;
- mettre en place un mécanisme de suivi des normes fiscales et douanières ;
- lutter efficacement contre la fraude fiscale sous toutes ses formes ;
- adopter un statut qui valorise la compétence des ressources humaines de l'administration fiscale ;
- organiser des assises nationales sur la qualité de la dépense fiscale ;

- poursuivre les travaux réalisés dans le cadre du programme d'appui à la transition fiscale initié conjointement par les commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- instituer un mécanisme de protection de la production nationale par le recours aux droits variables comme la taxe progressive de protection, ou la taxe conjoncturelle à l'exportation prévue dans l'UEMOA et la CEDEAO.

***Au titre de la fiscalité locale au service du développement local :***

- réaliser une étude sur le potentiel fiscal des collectivités territoriales afin de maîtriser l'assiette fiscale, le fichier des contribuables et l'optimisation du recouvrement des recettes locales ;
- poursuivre la déconcentration des services des impôts en associant les leaders d'opinion ;
- instituer un quitus fiscal pour les mandats électifs à travers le code électoral afin de donner l'exemple au sommet sur le civisme fiscal ;
- faire un plaidoyer auprès des partis politiques pour un accompagnement de l'administration fiscale dans la sensibilisation des populations sur les questions fiscales ;
- mettre en place une administration fiscale locale de façon progressive et en collaboration avec la Direction Générale des Impôts.

***Au titre de la modernisation de l'administration fiscale :***

- instituer des cadres de concertation avec les usagers avec un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- doter l'administration fiscale de moyens humains, matériels, financiers, juridiques et techniques à la hauteur des missions à elle dévolues ;
- améliorer la sécurité juridique du contribuable et la compréhension des textes fiscaux ;
- contribuer à la construction d'une administration fiscale de qualité en dénonçant les pratiques inadéquates et en usant des droits de recours ;
- renforcer la collaboration et la communication entre l'administration fiscale et les usagers ;
- assurer un meilleur encadrement du contrôle et mettre en place une commission chargée d'examiner équitablement les recours ;
- conditionner l'adoption en conseil des ministres de l'avant-projet de loi portant mesures fiscales à la consultation de la Commission nationale de fiscalité ;
- améliorer le professionnalisme dans la conduite des affaires fiscales ;
- mettre en place une cellule scientifique chargée de la formation continue et d'approuver les modules de la formation de base dispensée au niveau des écoles professionnelles. La cellule devra disposer d'un rapport annuel à examiner lors de la revue des performances.

***Au titre de la dépense fiscale :***

- adopter une loi d'orientation afin de mieux encadrer l'octroi et la gestion des mesures fiscales dérogatoires ;
- procéder aux évaluations ex-ante des mesures fiscales de faveur ;
- rendre périodiques les évaluations d'impact socio-économiques de la dépense fiscale ;
- informatiser toutes les procédures de gestion des exonérations ;
- créer et faire respecter l'utilisation des codes additionnels lors des opérations de dédouanement ;
- évaluer les mesures fiscales dérogatoires afin d'identifier et de supprimer celles non efficaces ;
- mener une étude scientifique sur les clauses de stabilité fiscales des sociétés minières ;
- remettre en cause les mesures fiscales dérogatoires octroyées, en cas de fraude avérée.

## **V. De la cérémonie de clôture**

La cérémonie conclusive des assises nationales de la fiscalité a été marquée par une seule allocution, celle de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, livrée pour l'occasion par Monsieur Lassané KABORE, Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement.

Citant le Premier Ministre, Monsieur KABORE a remercié l'ensemble des participants pour la qualité de leurs réflexions et salué l'approche de complémentarité et de synergie entre toutes les structures engagées sur la problématique d'une fiscalité juste et équitable.

Puis, il a apprécié à leur juste valeur les recommandations formulées par les assises avant de préciser qu'elles traduisent ensemble, les impératifs de mutation de l'administration fiscale, de mobilisation accrue des recettes fiscales et de renforcement du civisme fiscal qui guideront les actions de réforme du gouvernement aux plans politique, législatif, économique, social, administratif et institutionnel pour une gouvernance fiscale efficace au service du développement national.

A ce titre, et concluant les propos du Premier ministre, il a rassuré l'ensemble des parties prenantes que les conclusions des assises ainsi que les problématiques connexes comme celles liées à la qualité de la dépense publique feront l'objet d'une attention particulière du gouvernement.

Le rapporteur

Ferdinand ZOUNGRANA